

ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Nombre de Conseillers : En exercice : 48 Présents : 30	Séance du : 29 décembre 2025	Date de publication : 13 janvier 2026
--	---------------------------------	--

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf décembre à dix heures, le Conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération régulièrement convoqué le 18 décembre 2025, s'est réuni à la Communauté d'agglomération, sous la Présidence de M. MASQUELIER, Président.

PRESENTS :

MASQUELIER Frédéric - BOUDOUBE Paul - CHARLIER DE VRAINVILLE Gérard - MARCHAND Charles - ARENAS Martine - ISEPPI Stéphane - LANCINE Brigitte - CHIODI Josiane - DELAUNAY KAIDOMAR Françoise - LONGO Gilles - SOLER Annie - CORDINA Pierre - REGGIANI Jean-Paul - BESSERER Christian - PETRUS BENHAMOU Martine - CHIOCCA Christophe - PLANTAVIN Christelle - PERONA Patrick - LAUVARD Sonia - RENARD Patrick - CREPET Sandrine - BRENDLE Karen - SERT Richard - RAMI Hafida - HEUDIARD Frédéric - MORENVAL Fabrice - BOUVARD Martine - FABRE Julien - DEMONEIN Caroline - TISSIER Ken .

REPRESENTES : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : RACHLINE David donne procuration à MASQUELIER Frédéric - DECARD Guillaume donne procuration à DELAUNAY KAIDOMAR Françoise - LEMAITRE Didier donne procuration à CHIODI Josiane - HUMBERT Cédric donne procuration à MARCHAND Charles - LEROY Carine donne procuration à LANCINE Brigitte - BOYER Max donne procuration à CORDINA Pierre - BARBIER Jean-Louis donne procuration à PERONA Patrick - KARBOWSKI Ariane donne procuration à PLANTAVIN Christelle - BLANC Sylvie donne procuration à RAMI Hafida - GRILLET Maxime donne procuration à ISEPPI Stéphane.

NON REPRESENTES : LOMBARD Danièle - BARKALLAH Nassima - BONNEMAIN Emmanuel - FRADJ Laurence - POUSSIN Julien - JEANPIERRE Jimmy - MION Jérôme - ZUCCO Yvonne.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CHIODI.

FINANCES

*

APPROBATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION**EXERCICES 2025 ET 2026****BUDGET PRINCIPAL**

*

- N° 168 -

Mme CHIODI, Vice-Présidente, expose :

En application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du CGI, l'Agglomération verse à chaque commune membre une attribution de compensation.

Cette dernière permet de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique.

A la suite de cet exposé,

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

VU la délibération du Conseil communautaire n°172 du 11 décembre 2024 approuvant le montant des attributions de compensation provisoires 2025,

VU l'avis de la Commission des assemblées,

le Conseil communautaire est invité à :

ARRETER le montant définitif des attributions au titre de l'exercice 2025 comme détaillée ci-dessous :

Commune	Montant en €
Les Adrets de l'Estérel	912 459,69
Fréjus	4 059 778,01
Puget sur Argens	4 582 679,65
Roquebrune-sur-Argens	1 650 187,51
Saint-Raphaël	2 445 303,63
Total	13 650 408,49

ARRETER le montant provisoire des attributions au titre de l'exercice 2026 comme détaillée ci-dessous :

Commune	Montant en €
Les Adrets de l'Estérel	912 459,69
Fréjus	4 059 778,01
Puget sur Argens	4 582 679,65
Roquebrune-sur-Argens	1 650 187,51
Saint-Raphaël	2 445 303,63
Total	13 650 408,49

DIRE que les versements 2026 d'un sixième des sommes mentionnées dans le tableau ci-dessus, s'effectueront par l'Agglomération, par mandat administratif le 10 de chaque mois impair à compter du 10 janvier 2026. Cette somme pourra être corrigée en cours d'année en cas de modification du calcul de l'attribution de compensation.

LE CONSEIL,

APRES avoir entendu l'exposé de **Mme CHIODI, Vice-Présidente,**
ET A LA DEMANDE de M. LE PRESIDENT,
APRES en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LA DÉLIBÉRATION.

FAIT et DELIBERE en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

La Secrétaire de séance

Frédéric MASQUELIER

Josiane CHIODI